



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
 Siège d'exploitation Jan Olieslagerlaan 35 • 1800 Vilvoorde
 Tél : 32(0)2 674 57 11 • fax : 32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
 Siège social: Diamant Building • Boulevard A Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Rapport n°: P065441528 vlc
 F 066298

Safety, quality and environmental services

Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11 Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
 Brabant : Tél.: 02 674 57 11 Wallonie : Tél.: 081 432 611

Rés. Code: AV 23

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Membre n°: _____ Demandeur: M. BACQUET Joël

Responsable des travaux: _____ Installation: _____ Propriétaire/gestionnaire: _____
 Nom, Prénom: M. BACQUET Nom, Prénom: Thierry Vanpelt Nom, Prénom: M. Bacquet Joël
 Adresse: Rue des Veugheles 173 Adresse: Av des Veugheles 173
 N° carte d'identité: _____ CP + Commune: 1160 Bruxelles CP + Commune: 1160 Bruxelles
 N° TVA: BE _____ Tél: 0735 1444124 Tél: 0475 44 41 24

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) RGPT
 Art 270 mise en usage modification extension Art 86 Art 271bis Unité d'habitation
 mobile temporaire Art 87 Art 278 ② Unité de travail domestique
 Art 271 périodique contrôle Art 88 Art _____ ③ Parties communes
 Art 276 renforcement Art 276bis : vente d'une unité d'habitation Art _____ Art _____ ④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:
 Données distributeur: EAN _____ EAN non communiqué Compt.kWh non placé
 Compt. kWh n°: S8514300 Index jour: 5165 nuit: 37889 Compt. kWh exclusif nuit:
 Protection branchement (A): 20 25 32 40 50 63 80 100 NI n°: _____ Index nuit: _____
 Données installation: Conçue pour U_n: 230V 3x230V 3N400V _____ Type de prise de terre:
 Courant nominal maximum (A): 20 25 32 40 50 63 80 100 _____ boucle de terre barres / piquets
 Câble d'alimentation tableau principal: 4 X 6 mm² - Type: 100B _____
 Description installation: Dispositif diff. gén.: 40 A / 300 mA Nombre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: voir plan
 Voir annexe(s) voir plan en annexe

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:
 Contacts Dir. Contacts Indir. Montage Appareils Matériel I>/section Schémas Câbles de dérout
 Résistance de dispersion de la prise de terre: 27 Ω Isolement général: 17 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.
 Le dispositif différentiel général: était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions	<u>Néant</u>	Visa GRD:
Nouvelle installation	<u>Néant</u>	
Infractions	<u>Néant</u>	Mandataire GRD:
Installation existante	<u>Néant</u>	Nom:
Remarques	<u>Néant</u>	Visa:

Conclusion(s):
 La nouvelle installation est conforme est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.
 Agent visiteur: Vandenbosch Jt Agent n°: 6544 Date: 08/10/2009 Pour le Directeur Général: Signature
 Annexe(s): Schéma(s) de position: 3 Schéma(s) unifilaire(s): 2 _____
 J.S. VANDENBOSCH
 NR. 6544
 GSM : 0475 36 62 45

L'installation électrique doit être
 recontrôlée avant le 08/10/2010 (*)
 par le même organisme de contrôle

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.